



Expert · Indépendant · Proche de vous



**Ministre Marie Christine Marghem**

Ministre de l'Énergie, de l'Environnement et  
du Développement Durable

Rue de la Loi, 51

1040 Bruxelles

[info@marghem.fed.be](mailto:info@marghem.fed.be)

**Ministre Maggie De Block**

Ministre des Affaires Sociales et de la Santé  
publique

Tour des Finances

Boulevard du Jardin Botanique 50/175

1000 Bruxelles

[Info.maggiedeblock@minsoc.fed.be](mailto:Info.maggiedeblock@minsoc.fed.be)

**Ministre Willy Borsus**

Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants,  
des PME, de l'Agriculture et de l'intégration  
sociale.

Avenue de la Toison d'Or

1060 Bruxelles

[info@borsus.fgov.be](mailto:info@borsus.fgov.be)

Concerne : l'autorisation européenne du glyphosate

Chère Madame la Ministre,

Cher Monsieur le Ministre,

Le « Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux » européen va se réunir très prochainement pour décider de renouveler ou non l'autorisation du glyphosate. Nous vous demandons que la Belgique vote contre le renouvellement de la licence du glyphosate, l'ingrédient actif de plus de cent herbicides vendus chez nous. Celui-ci constitue un trop grand risque pour la santé publique, étant donné que ces herbicides sont largement utilisés dans les jardins privés et le secteur agricole, par les services publics (SNCB), etc.

Comme suite à un précédent courrier daté du 5 mai 2015<sup>1</sup>, en tant que coalition d'organisations défendant la santé, l'environnement, la famille et les consommateurs, nous souhaitons réitérer notre préoccupation au sujet du glyphosate. Le Centre International de Recherche sur le Cancer de l'OMS (CIRC) a affirmé en 2015 que le glyphosate était probablement cancérigène pour l'homme (catégorie 2A).

---

<sup>1</sup> Lettre sur le glyphosate

[http://www.greenpeace.org/belgium/Global/belgium/report/2015/Brief\\_glyfosaat.pdf](http://www.greenpeace.org/belgium/Global/belgium/report/2015/Brief_glyfosaat.pdf)

La conclusion de l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA)<sup>2</sup> ne correspond pas aux résultats de l'étude du CIRC et semble présenter d'importantes lacunes. Ainsi, le manque de transparence de l'EFSA fait l'objet de nombreuses critiques. Pour une vue d'ensemble des lacunes que présente l'étude de cette Agence, nous nous référons à la lettre du professeur Portier de novembre 2015, qu'ont signée 96 scientifiques indépendants. Celle-ci montre que les deux institutions ont des opinions fondamentalement divergentes sur les risques liés au glyphosate.

L'agence française de sécurité sanitaire (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – ANSES) émet également des doutes sur l'innocuité du glyphosate. Dans un communiqué de presse, l'Agence affirme : [...] *au vu du niveau de preuve limité, la classification en catégorie 2 (substances suspectées d'être cancérigènes pour l'homme, CLP) peut se discuter, sans que l'Agence ne puisse se prononcer en l'absence d'une analyse détaillée de l'ensemble des études [...]*<sup>3</sup>

Il est en outre surprenant que la Commission européenne ait l'intention de renouveler l'autorisation du glyphosate avant même que sa propre agence, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), ait statué sur la classification de cette substance active. Ce processus important débutera fin mars 2016 et devrait être finalisé en 2017. Cette classification peut avoir des conséquences importantes pour l'utilisation de la substance.

Le Règlement européen 1107/2009, annexe II, article 3.6.3 interdit spécifiquement l'approbation des substances actives appartenant à la catégorie 1A ou 1B (classification UE). Compte tenu de la classification du glyphosate par le CIRC en catégorie 2A, correspondant à la catégorie 1B de la classification UE, et en vertu du fait que l'UE considère le principe de précaution comme un principe de base, nous vous demandons :

- que Philippe Castelain, représentant national de la Belgique lors du prochain *Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux*, appelle à voter contre le renouvellement de l'accréditation/agrément du glyphosate pour toute l'UE ;
- au minimum, d'ajourner la décision de renouvellement jusqu'à ce que l'ECHA ait terminé la classification UE du glyphosate (cette classification pourrait conduire à l'interdiction immédiate de la commercialisation du glyphosate en vertu du Règlement CE n° 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques) et que la clarté soit faite sur les effets perturbateurs potentiels du glyphosate sur le système endocrinien.

Étant donné que l'EFSA n'exclut pas<sup>4</sup> de possibles effets génotoxiques des produits contenant du glyphosate (en raison de l'effet cocktail ou d'additifs dangereux), nous vous demandons également immédiatement :

---

<sup>2</sup> Conclusions de l'EFSA : <http://www.efsa.europa.eu/fr/efsajournal/pub/4302>

<sup>3</sup> [Avis de l'Anses sur le caractère cancérigène pour l'homme du glyphosate \(https://www.anses.fr/fr/content/avis-de-l%E2%80%99anses-sur-le-caract%C3%A8re-canc%C3%A9rog%C3%A8ne-pour-l%E2%80%99homme-du-glyphosate\)](https://www.anses.fr/fr/content/avis-de-l%E2%80%99anses-sur-le-caract%C3%A8re-canc%C3%A9rog%C3%A8ne-pour-l%E2%80%99homme-du-glyphosate)

<sup>4</sup> [http://www.efsa.europa.eu/sites/default/files/scientific\\_output/files/main\\_documents/4302.pdf](http://www.efsa.europa.eu/sites/default/files/scientific_output/files/main_documents/4302.pdf)

- d'interdire les produits contenant du glyphosate reconnus au niveau national, car ils sont utilisés dans des circonstances présentant un risque d'exposition élevé, comme :
  - o l'utilisation par des particuliers
  - o l'utilisation dans des lieux publics tels que les écoles et les hôpitaux, ou le long des voies de chemin de fer (liste non exhaustive) ;
- d'accélérer la recherche d'alternatives au glyphosate respectueuses de l'environnement destinées à l'agriculture ;
- d'intensifier la biosurveillance humaine du glyphosate parmi les groupes vulnérables (femmes enceintes, femmes allaitantes, enfants, agriculteurs).

La classification du CIRC, les lacunes que présentent les conclusions de l'EFSA et les doutes émis en France au sein de l'ANSES constituent des raisons suffisantes pour ne pas autoriser le glyphosate et pour interdire l'utilisation risquée des produits qui en contiennent. Le gouvernement belge et ses représentants doivent au moins insister pour que l'autorisation soit retardée jusqu'à ce que l'ECHA ait terminé la classification du glyphosate et, dans l'intervalle, le principe de précaution doit prévaloir.

Nous vous préciserons volontiers notre position plus en détail lors d'un entretien.

Veillez agréer, chère Madame la Ministre, cher Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

JAN VANNOPPEN  
Directeur  
**Velt vzw**

MARC MICHILS  
Algemeen directeur  
**Kom op tegen Kanker**

JEAN-PHILIPPE DUCART  
Manager Lobby & Press Dpt.  
**Test-Aankoop**

DANNY JACOBS  
Directeur  
**Bond Beter Leefmilieu**

DAVE VAN MEEL  
Program Director  
**Greenpeace België**

CHRISTOPHE SCHOUNE  
Secrétaire Général  
**IEW**

MARC FICHERS  
Secrétaire General  
**Nature & Progrès Belgique**

MICHIEL MATTHES  
Voorzitter  
**Alliance For Childhood European Network Group**